



INFRAPOLE LORRAINE

Déclaration liminaire DP IFL du 29/06/2015

Monsieur le directeur, chers collègues,

L'UNSA-Ferroviaire est force de proposition depuis l'ouverture du dossier relatif à la Réforme Ferroviaire. Cela, toujours avec comme souci premier : l'intérêt des agents.

L'UNSA-Ferroviaire s'inscrit dans une démarche de construction sociale volontaire avec comme objectif d'anticiper plutôt que de subir.

L'actualité galope, les négociations nationales se poursuivent.

Pour l'UNSA, l'intérêt des salariés passe par la contractualisation après la négociation ; tout mettre sur la table, ne pas fuir ses responsabilités et ne pas utiliser tous les subterfuges pour ralentir le processus.

Cette manière de procéder doit aussi s'appliquer à l'Infrapôle LORRAINE.

L'UNSA-Ferroviaire souhaite un dialogue social de qualité, constructif et respectueux.

Sur le plan national :

La Convention Collective Nationale

Le délai de dénonciation de l'accord du champ d'application de la future CCN FERROVIAIRE a expiré le 20 mai à minuit.

Sont signataires : UNSA/CFDT/CFTC

Ont dénoncé: SUD, FO, CGC

L'OS encore première ne l'a pas dénoncé, par conséquent, elle cautionne la validation du champ d'application de la CCN.

Accord sur les futures Instances de Représentation du Personnel :

Après de longues négociations avec toutes les OS, un accord a été validé et signé par l'UNSA et la CFDT.

Il vient d'être dénoncé par la CGT et SUD.

Cet accord prévoyait entre autre la territorialité des Comités d'Etablissement (CE) à SNCF RESEAU (12 CE territoriaux DT GIU et 1 CE direction)

Suite à cette dénonciation l'entreprise revient avec son premier projet qui prévoyait 5 CE (1 CE IDF+ 4 CE METIERS) avec une seule modification :

- le vote papier au lieu du vote électronique.

Le vote électronique pour les 4 scrutins, était non recevable pour on ne sait quelles raisons par les 2 OS « contestataires ». Une belle victoire ! Une victoire à la Pyrrhus !

Si aucun accord n'est trouvé rapidement, le périmètre des élections sera défini et imposé par la DIRECCTE (direction du travail).

Encore une fois, la politique du « toujours NON », n'apporte rien aux cheminots.

Aux prochaines élections, les cheminots jugeront.

Sur le pouvoir d'achat et la rémunération :

Pas d'annonce de l'Entreprise concernant une quelconque revalorisation de la prime de vacances et de la gratification annuelle d'exploitation. Certes, si le mécanisme lié à l'attribution de la prime a été doublé et les allocations de déplacement alignées par le haut grâce à l'intervention de l'UNSA Ferroviaire, le dividende salarial, lui, a été divisé par deux par rapport à l'année dernière.

L'UNSA-Ferroviaire a donc demandé l'ouverture des négociations salariales 2015.

Nous ne pouvons terminer le sujet « salaire » sans aborder les problèmes (erreurs, retard transmission des fiches de paie et autres...) suite à la mise en place du nouveau logiciel de paie HRA.

Pour la délégation Unsa-Ferroviaire, il est évident que les personnes travaillant au pôle RH de l'Infrapôle et au CMGA n'y sont pour rien. Monsieur le Directeur, nous souhaiterions que vous fassiez une communication sur le sujet, cela pour éviter les malentendus avec vos agents qui en grande partie sont loin du siège.

Sur le numérique

L'INFRA V entre enfin au XXIème siècle !

Il aura fallu Brétigny, et la mise en lumière de la défaillance de l'accès aux infos fiables de Maintenance (et certainement l'injonction de quelques hauts Dirigeants), pour qu'enfin le monde de l'INFRA V accepte de vivre avec son temps et bascule dans l'ère du numérique mobile en y affectant les moyens financiers nécessaires.

Quelques questionnements concrets :

- Peu d'applications sont opérationnelles au déploiement des outils : qu'en est-il vraiment ?
- le succès de ce projet reposera également sur la formation qui sera déployée pour l'accompagner. Ces formations, sont-elles prévues au SPF de l'établissement ?

Le déploiement de ce nouvel outil constituera une nouvelle charge sur les épaules des Dirigeants de Proximité déjà trop sollicités. Mais, l'UNSA-Ferroviaire soutiendra toujours les projets qui prennent en compte les besoins des Agents et qui tendent à alléger leur charge de travail quotidienne.

NOMADE semble répondre à ce critère !

Sur la charge de travail des DPX et les effectifs

Pour l'UNSA-Ferroviaire, il faut redonner tout son sens à la lettre P de l'acronyme Dirigeant de Proximité en leur permettant de se consacrer plus fortement à l'encadrement de leurs équipes sur le terrain.

Dans le n°46 de mai 2015 du journal interne de SNCF Réseau, le Président RAPPOPORT indique sa volonté d'alléger leurs tâches administratives, pour atteindre enfin cet objectif « 50% de leur temps de travail sur le terrain » ; mais comment pourront-ils encore accepter ce message, tant porté par la hiérarchie depuis leur mise en place et dont ils n'ont jamais vu les effets concrets ?

Dans ce même numéro, un intervenant alertait sur le manque d'effectif de SNCF Infra sur le terrain ; la réponse du Président RAPPOPORT, sans contredire ce fait, n'offre pas de perspective concrète pour faire face dans un avenir proche aux difficultés réelles rencontrées quotidiennement par les INFRAPOLE et INFRALOG.

Pour mémoire, l'UNSA-Ferroviaire alerte depuis longtemps l'Activité INFRA V, dans toutes les IRP, sur la baisse des moyens humains constatée depuis des années pour assurer l'ensemble des missions dévolues, qu'elles soient de Travaux ou de Maintenance, en sécurité.

Pour notre Etablissement, le zéro embauche 2015 que vous nous avez annoncée aux dernières DP, ne va rien arranger, bien au contraire...

Nouvelles tenues TMR (Multi-risques).

Monsieur le Directeur, pouvez-vous nous faire un point d'étape sur la situation à l'Infrapôle LORRAINE ? Nous avons compris que la direction a donné un budget supplémentaire à chaque Etablissement pour régler le problème des vestiaires supplémentaires qui sont nécessaires pour le stockage et l'échange des tenues.

Continuons sur l'Infrapôle :

Budget : exercice devenu maintenant obligatoire sous votre Direction.

Nous avons essayé de vous faire comprendre que le budget était mal réparti par le TP NEN.

Que les efforts demandés ne sont pas justement répartis.

Nous vous l'avons démontré chiffres à l'appui.

Pour l'instant, nous ne voyons pas d'inflexion dans votre stratégie.

La suppression des postes en unités et secteurs de production est maintenue.

Aux dernières DP, nous vous avons pourtant demandé de changer de direction.

Avez-vous des annonces à nous faire à ce sujet ?

La présence de votre encadrement sur le terrain voulue par le Président de SNCF-RESEAU ne va donc certainement pas s'améliorer sur votre Etablissement.

Ce n'est pas le TP NEN qui va se priver de vos économies.

Les réponses faites lors de notre audience au TP NEN sont loin de nous avoir convaincus, bien au contraire, le budget est loin d'être transparent et cohérent.

Seule réponse satisfaisante du TP NEN, confirmation qu'un « Cadre d'Organisation plancher des Astreintes base 2011 » existe et est encore d'actualité.

Astreintes :

Pour l'UNSA-Ferroviaire, il n'y a donc plus de sujet.

A vous de mettre en place, avec le TP NEN et l' Infralog LORRAINE : une gestion des ressources humaines efficace et responsable.

Enquête Qualité de vie au travail au siège de l'Etablissement :

Suite au droit d'alerte déposé par les trois membres UNSA du CHSCT de METZ. Il a été décidé au CHSCT extraordinaire qui a suivi, de prendre des mesures concernant les Risques Psycho-Sociaux au siège de l'Etablissement. Dans un premier temps une enquête facteurs Humains a été demandée. Mais après concertation entre le CHSCT, le médecin du travail et le représentant de la Direction Régionale il a été décidé de transformer cette enquête facteurs humains en démarche QVT (qualité de vie au travail). Ce choix s'explique par une plus grande rapidité, réactif ainsi que son obligation de mise en place d'actions concertées et suivies. Pouvez-vous faire un point d'étape sur cette démarche à vos délégués du personnel ?

Maintenance, Renoncements :

Nous rappellerons simplement les propos de M SOLARD « DGD SNCF-RESEAU ». « Pas d'injonction paradoxale, un renoncement entraîne une mesure conservatoire précise ».

Nous conseillons à tous vos agents concernés, de solliciter des directives claires et écrites.

A chacun son niveau de responsabilités.

Monsieur le Directeur, chers collègues, merci de votre attention.